

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2020, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Bruno Sanssouci
Madame la conseillère : Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Absente : Madame la conseillère Suzie Radermaker, après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations
3. Avis de motion - règlement numéro 2021-458 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2021
4. Présentation du projet de règlement numéro 2021-458 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2021
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

1 **Résolution 2020.12.316**
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 **Résolution 2020.12.317**
Adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite adopter en même temps que son budget, un programme triennal d'immobilisations couvrant les années 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT que la réalisation des projets et les montants prévus au programme sont conditionnels à l'obtention des financements respectifs, soit par règlement d'emprunt, soit par aides financières (subventions) et que les années de concrétisation peuvent différer selon la disponibilité des fonds.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires de 2021 en regard des revenus pour un montant de 6 420 721 \$ et les prévisions budgétaires de 2021 en regard des dépenses et affectations pour un montant de 6 420 721 \$.

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

ADOPTÉE

3 Avis de motion - règlement numéro 2021-458 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2021

MADAME CHANTAL THÉRIEN donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2021-458 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2021.

4 Présentation du projet de règlement numéro 2021-458 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2021

Je, Chantal Thérien, dépose le projet de règlement numéro 2021-458 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2021.

5 Période de questions

**6 Résolution 2020.12.318
Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.